



202404-08

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240405-20240408-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice** : 19

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

**Procurations** : Brieuc CALVARY à Pascal PRIGENT, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL

**Absents** : Julie MALÉGOL, Sébastien MORVAN

**Date de convocation** : 21 Mars 2024

**Secrétaire de séance** : Lydie LE FLOCH

**Objet : Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques**

Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 Lannion Trégor Communauté ne verse plus de subvention à la commune dans le cadre du dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques qui était de 15 € par intervention d'un prestataire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2023 la commune a signé une convention avec le Groupement de défense sanitaire des Côtes d'Armor pour l'accompagnement de la mise en place de piégeage des frelons asiatiques, au stade des nids primaires.

La commune souhaite donc comme l'année 2023 mettre à disposition des personnes qui le souhaitent, un dispositif de piégeage qui permet d'empêcher la prolifération des frelons asiatiques en signant un formulaire d'engagement.

Monsieur Le Maire propose pour la seconde année que la commune supporte la charge financière totale de l'intervention d'un prestataire agréé choisi par la commune et qui devra être réalisée dans la période du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Novembre.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** le coût d'un prestataire pour la destruction de nids de frelons asiatique

**Vu** la réussite de la campagne de piégeage en 2023

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques



202404-08

mairie  
ti ker

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET